YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/LD/JT

DECISION N° 98/80

OBJET : spectacle « Le Sicilien ou l'Amour peintre » - Contrat de co-réalisation avec le Théâtre de l'Impossible.

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT la représentation du 17 mai 1998 à 16 H 00 d'un spectacle tout public dans le parc de la Propriété Caillebotte d'Yerres,

DECIDE

DE signer un contrat de co-réalisation avec le Théâtre de l'Impossible » domicilié 76 Boulevard de Reuilly, 75012 PARIS, pour un montant de 25 000 Francs T.T.C.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune, exercice 1998, sous fonction 241, article 6232.

Fait à Yerres, le 22 avril 1998

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
29 AVR. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

93